

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
décembre
2018

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 décembre 2018 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Sont absents :

M. Réjean Boutin, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

181201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire 7 novembre 2018 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

181202

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE D'OCTOBRE 2018

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 414 457.27\$ et celui des revenus de 182 240.51\$ pour le mois d'octobre 2018 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	38 246.32 \$
Sécurité publique :	122 153.19 \$
Transport :	61 590.17 \$
Hygiène du milieu :	97 439.96 \$
Santé et bien-être :	0.00 \$
Aménagement et urbanisme :	6 955.70 \$
Loisirs et culture :	88 071.93 \$
Frais de financement :	0.00 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

181204 SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2019

Le conseil tiendra une séance extraordinaire le 19 décembre 2018 qui aura pour but d'approuver les prévisions budgétaires 2019.

AVIS DE MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement de taxation et de tarification municipale sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Lynda Carrier, conseillère

AVIS DE MOTION

Je, Alexandre Morin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'une modification au règlement 94-025 « Règlement de tarification pour les services d'aqueduc, d'égout et autres matières connexes à l'administration des réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Alexandre Morin, conseiller

181207 PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 19-317 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT DE TAXATION ET DE TARIFICATION MUNICIPALE »

Je, Lynda Carrier, conseillère, présente un projet de règlement qui a pour objet de fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2019. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de janvier 2019.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Lynda Carrier, conseillère

181208 PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 19-318 PORTANT LE TITRE DE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-025 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET À TOUTES AUTRES MATIÈRES CONNEXES À L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT »

Je, Alexandre Morin, présente un projet de règlement qui a pour objet de fixer la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout, incluant celle pour les usagers spéciaux, pour l'année 2019. Le règlement sera

déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de janvier 2019.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Alexandre Morin, conseiller

181209

PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES
ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a confié à Tetra Tech QI inc. le mandat de réaliser son Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT que le projet de Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a reçu un accord de principe, avec commentaires, par la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport final daté de novembre 2018 concernant le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT que des investissements sont nécessaires pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en raison de l'état de ces dernières;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mettent à la disposition de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014 - 2018 pour le renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et des chaussées.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse accepte la révision 01 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de novembre 2018 et demande au MAMH l'approbation du document.
2. De mettre en œuvre les recommandations du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en tenant compte de la capacité d'investissement de la Municipalité et des différents programmes d'aide financière qui seront mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des prochaines années.
3. D'autoriser la transmission d'une copie de la présente résolution à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté unanimement

181210

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018
MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
4. La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ;
6. La Municipalité s'engage à informer le ministère Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté unanimement

181211

TRANSFERT DE FONDS
AUTRES FRAIS D'INTÉRÊT VERS RÉSERVE STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE

Il est proposé par François Audet

appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 20 000\$, provenant de la section Autres frais d'intérêt vers la création d'une réserve Structure organisationnelle.

Adopté unanimement

181212 TRANSFERT DE FONDS
AMEUBLEMENT BIBLIOTHÈQUE VERS RÉSERVE AMEUBLEMENT
BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 1 000\$, provenant du projet d'immobilisation Ameublement/équipement vers la création d'une réserve Ameublement bibliothèque.

Adopté unanimement

181213 TRANSFERT DE FONDS
PROJET IMMOBILISATION RÉFECTION ROUTE 279 VERS
RÉSERVE RÉFECTION ROUTE 279

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 20 000\$, provenant du projet d'immobilisation Réfection Route 279 vers la création d'une réserve Réfection Route 279.

Adopté unanimement

181214 TRANSFERT DE FONDS
PROJET IMMOBILISATION RÉNOVATION PISCINE VERS RÉSERVE
RÉNOVATION PISCINE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 45 000\$, provenant du projet d'immobilisation Rénovation piscine vers la création d'une réserve Rénovation piscine.

Adopté unanimement

181215 ASSURANCES GÉNÉRALES
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'année 2019
au montant de 87 694.00\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

181216 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
2015-2016-2017-2018

ATTENDU que la municipalité a adopté une politique de reconnaissance
envers ses employés.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire féliciter et remercier les personnes suivantes pour leur
travail, leur dévouement et leur contribution à l'essor de la municipalité.

2015

Pierre Labbé	Pompier volontaire	35 ans de service
Claude Labrie	Pompier volontaire	35 ans de service
Pierre Toussaint	Pompier volontaire	30 ans de service

2016

Mario Chabot	Directeur incendie adjoint	40 ans de service
Sylvain Chabot	Pompier volontaire	40 ans de service

2017

Jean-Francois Caron	Employé Travaux publics	20 ans de service
Réjean Chabot	Pompier volontaire	30 ans de service
Michel Oakes	Pompier volontaire	25 ans de service
Martin Lacasse	Élu	12 ans de service

2018

René Labrie	Pompier volontaire	40 ans de service
Donald Ruel	Pompier volontaire	40 ans de service

Adopté unanimement

181217 TRAVAUX PUBLICS
ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS D'ENTRETIEN DES CHEMINS
D'HIVER

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Jocelyn Lapointe à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2018-2019.
2. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Marco Fillion à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2018-2019.
3. Le conseil autorise l'engagement saisonnier de M. Raymond Labonté à titre de préposé au service des Travaux publics pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2018-2019.

Adopté unanimement

181218

ENTENTE DE GESTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE ET LES AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER
DEMANDE AU FOND D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT l'Entente de gestion entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et Les Amis du Parc riverain de la Boyer;

CONSIDÉRANT que ladite entente met à la disposition des Amis du parc riverain un fond d'investissement de 10 000\$ pour la réalisation de projets prévus au plan quinquennal;

CONSIDÉRANT la réalisation du projet des ilots fleuris;

CONSIDÉRANT la volonté des Amis du parc riverain de la Boyer de financer ledit projet via le fonds d'investissement.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'un montant de 7 684,01\$ à même la réserve Parc riverain.

Adopté unanimement

181219

ASSOCIATION CHEFS SÉCURITÉ INCENDIE QUÉBEC
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'année 2019 au montant de 304.68\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

181220

MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse doit adopter une résolution pour désigner des représentants autorisés à signer, au nom de la municipalité, les

documents requis pour l'inscription à Mon Dossier pour les entreprises (MDE) et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. QUE Jean-Francois Comeau, directeur général, et madame Josée Lambert, technicienne comptable, soient nommés à titre de représentants autorisés à Mon dossier pour les entreprises.
2. À titre de représentant autorisés, ces derniers sont habilités à :
 - Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec
 - Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprise
 - Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin
 - Remplir les rôles et à assumer les responsabilités des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration
 - Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adopté unanimement

181221

CONTRAT DE LOCATION DU GYMNASSE ET DE LA PATINOIRE
AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de location du gymnase et de la patinoire entre la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité pour l'année scolaire 2018 – 2019.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise Mélody Bilodeau-Gauvin à signer le contrat de location du gymnase et de la patinoire entre la Commission scolaire de

la Côte-du-Sud et la Municipalité pour l'année scolaire 2018 – 2019, pour un montant de 7 137,65\$.

Adopté unanimement

181222

PRIORITÉS MUNICIPALES POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC
ADOPTION DES PRIORITÉS

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec invite la Municipalité à lui faire part de ses priorités pour l'année 2019 afin de les acheminer au Comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que ce partage permet au service policier de mieux cibler ses interventions sur le territoire de la Municipalité.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil adopte les priorités suivantes:

1. Assurer la sécurité dans les zones scolaires
2. Assurer la sécurité dans le secteur ouest du village, soit de la Route Chabot jusqu'au carrefour de la 218 et de la 279 inclusivement
3. Assurer une surveillance pour limiter la vitesse à la fin des quarts de travail
4. Assurer une présence et préconiser une approche préventive près des zones scolaires et lors des grands événements
5. Assurer une application de la réglementation d'interdiction de stationnement sur la rue Saint-Édouard en face de la Caisse Desjardins

Adopté unanimement

181223

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
LOTS 2 819 689 ET 5 285 135

CONSIDÉRANT la demande soumise par Ferme MS Turgeon Inc. qui vise à augmenter la superficie en culture de son entreprise via l'acquisition de deux lots voisins à ses propriétés actuelles ;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont situés en zone agricole et qu'il faut produire une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la demande n'aurait aucun effet négatif sur l'agriculture pratiquée sur les lots avoisinants, ni sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de Ferme MS Turgeon Inc.
2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté unanimement

181224

FÉLICITATIONS

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT

Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Chœur de Bellechasse pour le Concert de Noël et au Charolais Champêtre pour le Déjeuner cognac.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

181227

CLÔTURE DE LA SÉANCE

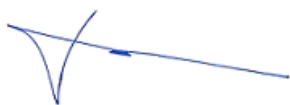
Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 20 h 44.

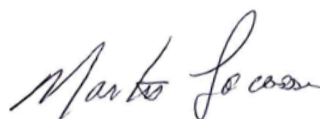
Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-François Comeau

Le maire



Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
décembre
2019

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 19 décembre 2018 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

181228

AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

181229

ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Adoption du Budget 2019
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020 - 2022
5. Période de questions
6. Clôture

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

181230

BUDGET 2019

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le Budget 2019 se lit comme suit :

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019
Revenus	
Taxes	2 944 032 \$
Paielements tenant lieu de taxes	66 950 \$
Services rendus	603 120 \$
Imposition de droits	80 000 \$
Amendes et pénalités	6 800 \$
Intérêts	12 100 \$
Autres revenus	10 000 \$
Transferts	130 389 \$
TOTAL REVENUS	3 853 391 \$
Dépenses	
Administration Générale	676 154 \$
Sécurité publique	522 910 \$
Transport	1 052 544 \$
Hygiène du milieu	910 270 \$
Santé / Bien-être	17 850 \$
Aménagement / Urb.	117 657 \$
Loisirs / Culture	944 908 \$
Frais de financement	145 093 \$
TOTAL DÉPENSES	4 387 386 \$
Conciliation fiscales	
Immobilisations	-749 238 \$
Financement	215 243 \$
Création (utilisation) réserve	0 \$
TOTAL CONCILIATION FISCALES	-533 995 \$
Surplus / déficit fonctionnement	0 \$

IMMOBILISATIONS	BUDGET 2019
Revenus	
Taxes	-220 000 \$
Transfert / Entente /Partage	-1 644 423 \$
Autres revenus	-47 000 \$
TOTAL REVENUS	-1 911 423 \$
Dépenses	
Administration générale	0 \$
Sécurité publique	500 000 \$
Transport	301 465 \$
Hygiène du milieu	1 828 084 \$
Santé / Bien-être	0 \$
Aménagement / Urbanisme	0 \$
Loisirs / Culture	2 082 897 \$
TOTAL DÉPENSES	4 712 446 \$
Conciliation fiscales	
Propriétés / Participations	0 \$
Financement	- 2 610 523 \$

Affectations	-190 500 \$
TOTAL CONCILIATIONS FISCALES	-2 801 023 \$
Surplus / déficit immobilisations	0\$

Adopté unanimement

180128

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accepte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 au montant de 16 385 000 \$.

Prévisions des dépenses	
2020	3 000 000\$
2021	3 000 000\$
2022	8 000 000\$

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

180130

CLÔTURE

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20h46.

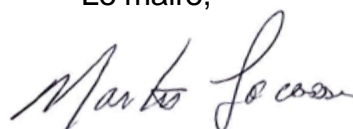
Adopté unanimement

Le directeur général,



Jean-François Comeau

Le maire,



Martin Lacasse
